

Le Soissonnais, un territoire en lutte contre les éoliennes

REPORTAGE. Alors que 33 % des parcs éoliens du pays sont concentrés dans les Hauts-de-France, un petit territoire fait de la résistance. Pour combien de temps ?

20/02/2023 à 15h00

Avant d'obtenir l'autorisation de planter leurs mâts (installations classées), les promoteurs doivent toutefois surmonter une multitude d'obstacles administratifs : les servitudes militaires – 70 % du territoire est exclu pour cette seule raison –, aériennes ou de télécommunication, les impacts sur l'eau, les sols, les chauves-souris, etc.

Et, bien sûr, prendre en compte ce qu'ils appellent « l'élément humain ». Comprendre : la gêne visuelle et auditive des riverains que leurs photomontages sont censés évaluer. Bon courage à celui qui veut éplucher leurs 1 000 pages d'études d'impacts... « Quand on explore une zone, on doit superposer une dizaine de cartes pour identifier un gisement de vent sans contraintes, raconte un prospecteur. On ne parle pourtant pas d'installer un entrepôt de 40 000 mètres carrés, comme Amazon ! »



Dans de nombreux villages de l'Aisne, les habitants accrochent sur leurs portails des panneaux hostiles aux éoliennes. © Christophe David

Pour compliquer un peu plus la tâche de ces firmes, les préfetures, pas insensibles aux pressions politiques, leur mènent ici la vie dure. Dans la Somme, l'ex-préfète Muriel Nguyen, aujourd'hui directrice de cabinet du ministre du Logement, refusait 70 % des projets. Dans

L'Aisne, le préfet Thomas Campeaux procrastine, prorogeant les délais d'instruction pour aboutir à un rejet implicite des demandes.

« La loi ne fait pas tout. Il faut renforcer les moyens d'instruction des services de l'État », estime Michel Gioria, délégué général de France Énergie éolienne, le lobby du secteur, dont 50 % du conseil d'administration représente des groupes allemands. « Il y a actuellement 780 projets en cours d'instruction dans le pays », ajoute-t-il.

Délais de raccordement au réseau

Dans les derniers appels d'offres lancés par la CRE (commission de régulation de l'énergie) pour la période 2021-2026, la région des Hauts-de-France reste, de loin, le terrain de prédilection des vendeurs d'éoliennes avec 13 des 32 projets déposés lors du premier round, 5 sur 17 pour le deuxième appel.

Le conseil régional, présidé par [Xavier Bertrand](#), [lutte pourtant farouchement contre toute nouvelle implantation](#), plaidant la saturation et le peu d'emplois créés localement. En mai 2022, la région a même débloqué 170 000 euros sur trois ans pour aider le réseau associatif à engager des recours, elle-même n'ayant aucun droit à agir en justice.

[À LIRE AUSSI Quand les énergies renouvelables favorisent l'artificialisation des terres agricoles](#) Pourquoi s'acharner sur la région ? Parce qu'il y a du vent, bien sûr, et donc une bonne perspective de rentabilité. Mais pas plus qu'en Pays-de-la-Loire, par exemple. Gilles Curchod, qui mène la résistance à la tête de l'association A3PES, a une explication. « Beaucoup de projets sont déposés à côté d'un parc existant, explique cet ancien directeur général adjoint de la ville de Boulogne-Billancourt, installé à Louâtre.

Ainsi, les promoteurs réduisent les frais et délais de raccordement au réseau. » Or, ces délais peuvent atteindre des années.

« Indice d'occupation de l'horizon »

Pour leur malheur, les Hauts-de-France ont un autre « atout », la pauvreté des communes rurales : la perspective d'encaisser 20 000 à 40 000 euros d'impôts par an attendrit forcément les élus, en mal de crédits. Souvent, le promoteur y ajoute une petite douceur. À Tupigny, la société Vents du Nord mettra ainsi deux véhicules à hydrogène à disposition du personnel municipal.

Le minimum syndical étant de financer la plantation de haies pour masquer – un peu – les indésirables. « Des arbustes de six mètres de haut, ça ne change pas grand-chose », déplore un résident de Chouy, qui a six mâts en face de chez lui. « Le soir, ici, c'est Roissy, ça clignote de partout. »

Une certitude : à 300 000 euros l'étude d'impact, les promoteurs lâchent rarement l'affaire. Et s'il leur faut parfois attendre dix ans avant de pouvoir planter leurs mâts, ils finissent souvent par avoir gain de cause. Car la cour d'appel de Douai casse la plupart des arrêtés préfectoraux.

[À LIRE AUSSI L'éolien se prend les pales dans la biodiversité](#) L'effet de saturation visuelle – merveille bureaucratique, on parle d'« indice d'occupation de l'horizon », lequel ne doit pas dépasser 200 degrés sur 360 –, l'opposition des populations ou la sauvegarde du paysage, critères subjectifs, ne pèsent pas lourd devant le juge administratif.

« Le plateau, sans être dépourvu de toute qualité, ne présente pas un intérêt particulier », ont ainsi asséné les magistrats de Douai. « Pour qu'un projet aboutisse, il faut un propriétaire foncier et un

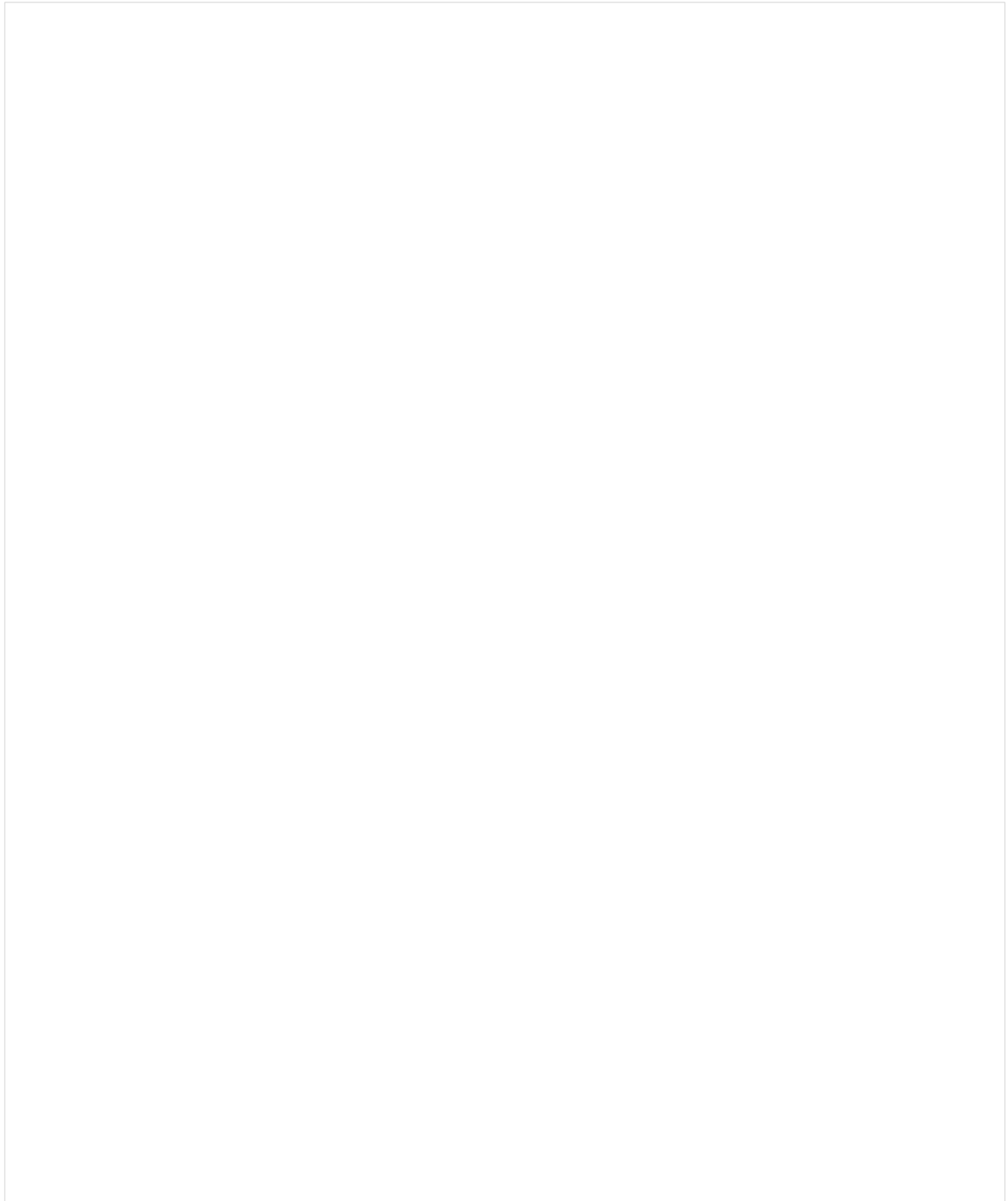
juge, le reste compte pour du beurre », tranche Christophe Coulon, vice-président du conseil régional.

L'avocat parisien spécialisé dans les renouvelables Antoine Guiheux trouve le propos « grossièrement caricatural ». « Les promoteurs ne prennent plus le risque d'aller contre la commune, car il y a cinquante manières de bloquer un projet », assure le juriste.

« Ça paye les vacances à Courchevel »

Il n'en a pas toujours été ainsi. Maints dossiers ont abouti en dépit d'une opposition locale unanime, comme à Villers-Saint-Christophe, au sud-ouest de Saint-Quentin. Le conseil municipal avait voté contre, à l'unisson de sa population ; le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable ; le préfet, opposé un refus. Pourtant, à l'issue de douze ans de procédure, le juge administratif a autorisé les huit turbines contestées.

« Quand on a donné notre accord pour une étude de prospection, on ne connaissait rien à l'éolien, on ne savait pas dans quoi on s'embarquait », confesse le maire Denis Liesse, qui, au final, aura quatre mâts « à vue d'œil » de son domicile. Un peu perdu, il ne sait pas non plus quelles seront ses recettes fiscales.



À Chouy, dans l'Aisne, six éoliennes monopolisent l'horizon au lieu-dit de Villers-Petit, où résident une centaine d'habitants. Pour les masquer un peu, le promoteur a financé la plantation de haies. © Christophe David

Les propriétaires fonciers qui acceptent un rotor sur leurs terres savent bien, eux, la rente qu'ils toucheront. Le loyer annuel, fonction de la puissance des machines, grimpe bien au-delà de 10 000 euros bruts par mât. « Il y a dix ans, deux commerciaux sont venus me voir,

raconte un céréalier. Je n'avais pas l'intention de dire oui, mais j'ai négocié le loyer pour voir jusqu'où ils pouvaient monter. J'ai obtenu 14 000 euros. Figurez-vous qu'ils m'ont rappelé il y a six mois, pour me proposer plus, alors qu'ils savent bien que je milite contre leur projet de parc. »

Quand l'agriculteur siège au conseil municipal, les « business développeurs » empruntent cette porte d'entrée pour obtenir un vote favorable. À Chouy, le maire Vincent Philipon a ainsi accepté deux mâts sur ses propres terres. Difficile, pour les élus municipaux, de s'opposer à ce seigneur local auquel ils sont parfois redevables.

« Il est humain, mais puissant », résume sous couvert d'anonymat un habitant qui s'était opposé au projet, comme une majorité de la population et des communes voisines – 9 contre 5 favorables. Et puis, dans l'Aisne, une bonne moitié des terres est en fermage.

Du miel pour les promoteurs : celui qui possède le champ de betteraves n'est pas sur le tracteur et se fiche pas mal des nuisances. « Une éolienne, ça paye les vacances à Courchevel », ironise l' élu régional Christophe Coulon, qui a plus d'une fois identifié des propriétaires domiciliés dans les beaux quartiers de Paris ou de Reims.

Restaurer l'église

À Chaudun, 250 habitants, Jérôme Aubert marche sur des œufs. « Tous les agriculteurs ne roulent pas sur l'or. Je comprends que certains soient tentés par un complément de revenu, confie le maire, lui-même exploitant agricole. À titre personnel, j'ai dit non. Je ne voulais pas être soupçonné de jouer sur les deux tableaux. »

[À LIRE AUSSI](#) [Au pays du localisme énergétique](#) Son conseil municipal a tout de même accepté d'héberger 5 mâts de la société

allemande WPD : avec les 20 000 euros de retombées fiscales – sur un budget de 400 000 euros –, elle pourra restaurer l'église. « Le projet se trouve dans le couloir de migration des cigognes blanches. France 3 est venu les filmer sur place, déplore Gilles Curchod, de l'association A3PES. Pire, un autre parc est envisagé à proximité, à Villers-Hélon, sur l'axe de passage de la cigogne noire, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées. »

Mais dans ces villages où tout le monde se connaît, se rend mutuellement service, afficher son opinion n'est pas toujours facile. Certains registres des enquêteurs publics restent d'ailleurs désespérément vides. Ou alors, comme à Courcelles-sur-Vesle, une page se retrouve mystérieusement arrachée quinze minutes avant la clôture de l'enquête.

Former les citoyens et organiser la riposte

Des collectifs d'opposants surgissent quand même un peu partout. Dès qu'il s'en crée un, l'A3PES arrive en renfort pour former les citoyens et organiser la riposte. Réunions publiques, tracts dans les boîtes aux lettres, groupe Facebook, manifs, voire paiement des frais d'avocat : tout est bon pour retarder les échéances, réduire la taille des projets ou les empêcher.

À Villers-Hélon, A3PES a même piloté un achat groupé de banderoles que de nombreux habitants arborent sur leurs portails. Le collectif a aussi écrit au patron allemand porteur du projet pour qu'il vienne admirer ce joli village en fond de vallée, joignant à la missive une photo de familles rassemblées devant l'église. En vain.



À Villers-Hélon, dans l'Aisne, des familles hostiles aux éoliennes ont pris la pose devant l'église. La photo a été envoyée au patron allemand porteur du projet. © Christophe David

Le maire, Claude Capon, s'agace de ce chahut alors que son conseil a approuvé les éoliennes. Selon la rumeur locale, l' élu aurait ainsi demandé à un jeune couple de retirer sa banderole, sans quoi il refusait de le marier. Mais la mobilisation n'est pas toujours vaine.

Gilles Curchod dénombre cinq communes du Soissonnais où un vote négatif du conseil municipal a conduit le promoteur à renoncer. Quand la délibération se double d'un référendum, comme à Saint-Pierre-Aigle, où 97 % des habitants étaient contre, ça dissuade.

Libérer 30 % du territoire national

La loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée le 7 février dernier, va-t-elle changer la donne ? Et au profit de qui ? Si

elle donne davantage de pouvoir aux maires, elle ne suspend aucun dossier en cours. France Énergie éolienne, pour sa part, se félicite de trois avancées majeures.

[À LIRE AUSSI « Sobriété et souveraineté » : les deux axes du nouveau président de l'Ademe](#)

D'abord la programmation pluriannuelle, avec des zones dites d'accélération, permettra aux investisseurs d'avoir plus de visibilité. Ensuite, l'industrie éolienne pourra cofinancer une nouvelle génération de radars militaires moins sensibles aux perturbations, ce qui devrait libérer 30 % du territoire national pour y planter des mâts. Enfin, la modulation des tarifs de rachat de l'électricité en fonction du potentiel de vent va rendre plus attractives certaines régions et pourrait soulager les Hauts-de-France. Bientôt l'armistice ?

Et puis, renouvelable ne veut pas forcément dire éolien. À Mortefontaine, Christian Ferté cite avec gourmandise l'exemple du centre logistique de Volkswagen à Villers-Cotterêts, d'où partent tous les véhicules de la marque vendus en France. Le constructeur allemand va, d'ici l'été, le recouvrir de panneaux solaires. L'ombrière de 15 hectares pourra produire jusqu'à 20 mégawatts... autant qu'une dizaine de machines à vent.